

REFORME DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Serez-vous prêt pour le 1er juillet 2015 ?

10/06/2015 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- Une journée incontournable à quelques jours de la publication de l'ordonnance de transposition
- Du décryptage de l'ordonnance aux retours d'expériences concrets, un événement pour anticiper et se préparer
- Avec l'intervention exceptionnelle de Jean MAÏA, Directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers
- Et avec les analyses des meilleurs experts de la commande publique et les témoignages d'acheteurs publics et d'entreprises privées

Avec la présence exceptionnelle de

- **BLACHIER Jean-Lou**
Médiateur national des marchés publics, Vice-président confédéral
CGPME
- **BRUNAUD Gérard**
Vice-président, Ancien chargé de mission interministérielle politique d'achats publics responsables
OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES
- **MAÏA Jean**
Directeur des affaires juridiques
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Journée co-animée par Jean-Marc JOANNÈS, Rédacteur en chef délégué, LA GAZETTE DES COMMUNES, et Ugo CHAUVIN, Journaliste, LA GAZETTE DES COMMUNES

Accueil des participants

ALLOCUTION D'OUVERTURE Code des marchés publics : l'esprit de la réforme

Mise en perspective des réformes en cours

Pause

Le projet d'ordonnance répond-il aux risques relevés par la jurisprudence récente ?

■ MICHON Jérôme
Professeur en droit des marchés publics et
privés
ESTP

■ PELLISSIER Gilles
Maître des requêtes
CONSEIL D'ETAT

Qui participe à cet événement

- Au sein des communes, intercommunalités, métropoles, départements, régions, offices publics d'HLM
- Aux Élus, Directions générales des services, Directions de la commande publique, Directions des marchés publics, Directions juridiques, Directions financières, Acheteurs, Juristes

DÉBAT A qui profite la simplification ? Aux collectivités ou aux entreprises ?

- Cette réforme satisfait-elle les acteurs du secteur privé ?
- Acheteurs publics : comment faire face à la complexification de votre mission

FOCUS - Faut-il supprimer le code des marchés publics ?

- Codifier n'est-il pas contraire à la simplification ? « Droit souple » et bonnes pratiques ne suffisent-ils pas à encadrer la commande publique ?
- Libérer les acheteurs des questions juridiques peut-il contribuer à faire de l'achat un acte de performance économique ?

Déjeuner

DÉBAT La commande publique doit-elle avoir des missions sociétales ?

- Objectifs de développement durable, recherche et l'innovation, soutien aux PME, développement de l'apprentissage, promotion de la parité : est-ce le rôle de l'achat public ?
- Comment vérifier que les entreprises remplissent les exigences légales pour soumissionner
- Retours d'expérience et témoignages

La nouvelle commande publique augmente-t-elle le risque (contentieux et pénal) pour les collectivités ?

- Davantage de souplesse, cela signifie-t-il davantage de risque ?
- Comment y répondre ? Que peut apporter une charte de déontologie ?

ALLOCUTION DE CLÔTURE **Une** réforme du code des marchés publics... et après ?

- Peut-on attendre un code de la commande publique pour 2017 ? Sera-t-il vraiment simplifié
- Délégation de services publics / concessions / partenariats : quelles réformes attendre

Fin de journée
